

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 mars 2015

Membres présents

Membres de droit

- Madame Julie Ladant, Adjointe au Chef du Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Madame Simone Bonnafous, Directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ;
- Monsieur Alexandre Bosch, Secrétaire général adjoint la Chancellerie des universités, représentait Monsieur François Weil, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Monsieur Pierre-Henry Colombier, Directeur du Département des Moyens techniques de la Bibliothèque nationale de France, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la Bibliothèque nationale de France ;
- Monsieur Philippe Vallas, adjoint au Directeur du Département de la Conservation de la Bibliothèque nationale de France, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la Bibliothèque nationale de France.

Représentants des établissements utilisateurs

- Madame Christine Ferret, Chef du Service du développement des collections, représentait Madame Antoinette Le Normand-Romain, Directrice générale de l'Institut national d'histoire de l'Art ;
- Madame Pascale Goetschel, Maître de conférences à l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1, représentait Monsieur Philippe Boutry, Président de l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1 ;
- Madame Corinne de Munain, Directrice adjointe du Service commun de la documentation de l'Université Paris-Sorbonne-Paris 4, représentait Monsieur Barthélémy Jobert, Président de l'Université Paris-Sorbonne-Paris 4 ;
- Madame Valérie Néouze, Directrice du Service commun de la documentation de l'Université Paris Descartes-Paris 5, représentait Monsieur Frédéric Dardel, Président de l'Université Paris Descartes-Paris 5.

Personnalités désignées par le Ministre

- Madame Pascale Goetschel, Maître de conférences à l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques ;
- Madame Julie Ladant, Adjointe au Chef du Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Monsieur Jacques Millet, Délégué à l'information scientifique et technique à la Direction de la recherche de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ;
- Monsieur Bernard Pellat, ex-doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5.

Représentants du personnel

- Madame Emmanuelle Massari, Bibliothécaire assistante spécialisée au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservateur en chef des bibliothèques au CTLES.

Participants avec voix consultative

- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Monsieur Bruno Forlini, Attaché d'administration de l'État au CTLES ;
- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional ;
- Madame Christine Montagne, Agent comptable du CTLES.

Invités

- Madame Marianne Esclangon, Responsable de la BU Censier et Responsable des services aux publics, représentait Madame Brigitte Auby-Buchery, Directrice des bibliothèques universitaires de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;
- Madame Laure Cardoux, Responsable des ressources humaines du CTLes ;
- Madame Hélène Chaudoreille, Responsable Ressources et savoirs, Fondation Paris Sciences et Lettres ;
- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de Santé ;
- Madame Odile Grandet, Chef de projet du Grand équipement documentaire, EPCS Campus Condorcet ;
- Monsieur Laurent Hédoïn, Bibliothécaire assistant spécialisé au CTLes ;
- Monsieur Nicolas Jardin, Bibliothécaire au CTLes ;
- Madame Marie-Thérèse Cuomo, Chef de la Division de l'enseignement supérieur, Rectorat de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Damien Lacomme, Agent contractuel de catégorie A, Rectorat de l'Académie de Créteil ;
- Madame Valérie Tesnière, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;

Membres représentés ou excusés

- Madame, Antoinette Le Normand-Romain, Directrice générale de l'Institut national d'histoire de l'Art, *représentée par Madame Christine Ferret, Chef du Service du développement des collections* ;
- Monsieur Philippe Boutry, Président de l'Université Panthéon Sorbonne – Paris 1, *représenté par Madame Pascale Goetschel, Maître de conférences à l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1* ;
- Monsieur Frédéric Dardel, Président de l'Université Paris Descartes – Paris 5, *représenté par Madame Valérie Néouze, Directrice du Service commun de la documentation de l'Université Paris Descartes-Paris 5* ;
- Monsieur Barthélémy Jobert, Président de l'Université Paris Sorbonne – Paris 4, *représenté par Madame Corinne de Munain, Directrice adjointe du Service commun de la documentation de l'Université Paris Sorbonne-Paris 4* ;
- Monsieur Jacques Millet, Délégué à l'information scientifique et technique, à la Direction de la recherche de l'INRIA, *représenté par Madame Julie Ladant, Adjointe au Chef du Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire* ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Monsieur Jean-Émile Tosello-Bancal, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, Directrice de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations.

Le quorum étant atteint à 9 heures 50, Monsieur Lecoq prend la parole pour souhaiter la bienvenue à Madame Ladant, Adjointe au Chef du Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire. Madame Ladant siègera dorénavant au CA du CTLes en qualité de représentante du DISTRD et en remplacement de Monsieur Colas.

Monsieur Lecoq demande à ce que l'on procède à un rapide tour de table qui permettra à tout un chacun de se présenter.

Après avoir rassemblé les différents pouvoirs (au nombre de 5) et en avoir donné lecture, le président du CA demande s'il y a lieu d'examiner des questions diverses.

Madame Odile Grandet souhaiterait que l'on aborde le sujet relatif à la réactivation du PEB en Île-de-France pour les doctorants et les enseignants chercheurs.

Madame Patte, souhaiterait que le conseil puisse se prononcer sur la demande de reproduction intégrale d'une thèse qui a été adressée à l'établissement. Elle souhaiterait également faire un point d'information sur le stockage des thèses de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Le directeur propose à l'examen du conseil une demande émanant de l'*American library in Paris* et relative à un don de périodiques.

Monsieur Lecoq propose que ces quatre questions diverses soient examinées après la présentation de la proposition d'augmentation des tarifs de location d'espaces.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 novembre 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 novembre 2014 n'appelant aucune remarque, il est soumis au vote des administrateurs. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le président du CA donne la parole au directeur pour la présentation du rapport d'activité de l'année 2014.

2. Rapport d'activité 2014

Dans un souci pédagogique, et afin de recueillir des éléments qui pourront être comparés aux chiffres qui ont été présentés dans les derniers rapports d'activité, la présentation du document qui est soumis à l'examen de l'assemblée s'articule en trois parties :

- Les activités,
- Les moyens,
- Les orientations pour 2015.

La présentation orale, qui est généralement faite en séance, détaille deux, voire trois activités majeures de l'établissement ainsi que les orientations et les objectifs qui sont proposés pour l'année à venir.

Cette année, le directeur propose, dans une première partie de son exposé, de mettre l'accent sur les réalisations de l'année écoulée et dans une deuxième partie de présenter les orientations pour l'année 2015.

2.1 Les réalisations de l'année 2014

Le CTLes dispose aujourd'hui de près de 6 000 mètres linéaires de rayonnages inoccupés qui représentent près de deux ans d'accroissement.

Au cours de l'année 2014, l'établissement a reçu et intégré dans ses magasins plus de 3 000 mètres linéaires de collections dont plus de 2 000 mètres ont été versés au titre du dépôt et demeurent la propriété des bibliothèques versantes.

Le désherbage intervenu sur les collections cédées en 2014 représente plus de 44 mètres linéaires. Ce désherbage n'a donné lieu à aucune facturation car les documents reçus ont remplacé des documents déjà en place en magasins et qui n'étaient pas en bon état de conservation.

Dans le cadre de la conservation partagée, l'établissement a néanmoins éliminé plus de 300 mètres de collections. Il s'agit de fascicules de périodiques pour lesquels le CTLes

n'est pas pôle de conservation et qui n'ont pas trouvé preneur au sein du réseau des bibliothèques participant au plan de conservation partagée.

L'activité de prêt à distance enregistre une hausse de près de 75% puisque l'établissement a communiqué 21 361 documents contre 12 234 en 2013.

Le taux de satisfaction des demandes est de 92%, marquant ainsi un recul par rapport aux trois dernières années où il avoisinait les 95%. Les raisons qui expliquent l'augmentation du taux d'échec des communications est dû aux demandes de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, qui avec 10 382 demandes, n'obtient que 9 269 communications. En effet, le différentiel est essentiellement constitué de demandes portant sur des documents en cours de prêt ou sur des demandes redondantes pour le même document.

Jusqu'en 2013, on regroupait sous l'appellation « PEB » plusieurs types de prêts :

- Prêt de documents en dépôt à leur bibliothèque d'appartenance (93% des communications) ;
- Prêt de documents en dépôt à d'autres bibliothèques (moins de 1% des communications) ;
- Prêt de documents cédés au CTLes à des bibliothèques sur le territoire national (près de 6% des communications) ;
- Prêt de documents cédés au CTLes à des bibliothèques à l'étranger (plus de 3% des communications).

À partir de 2014 une distinction est faite désormais entre la communication distante qui concerne le prêt de documents en dépôt à leur bibliothèque d'appartenance, et le PEB *stricto sensu* qui regroupe les autres types de prêt.

En ce qui concerne les plans de conservation partagée de périodiques, le CTLes co-anime aujourd'hui 5 plans :

- Médecine, co-animé avec la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Arts du spectacle, co-animé avec la Direction des bibliothèques universitaires de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;
- Géographie et urbanisme, co-animé avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Philosophie, co-animé avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- STAPS, co-animé avec le Service commun de la documentation de l'Université Paris-Sud-Paris 11.

Le *Plan de conservation des périodiques de médecine* est actif depuis 2005 et il regroupe 25 bibliothèques en Île-de-France (dont le CTLes). Le corpus comporte près de 11 000 titres dont plus de 10 000 ont été intégrés. Le CTLes est le deuxième pôle de conservation en termes de nombre de titres conservés, derrière la Bibliothèque interuniversitaire de santé. En 2014, près de 70 mètres linéaires ont été transférés entre pôles de conservation. L'élargissement du périmètre géographique de ce plan de conservation est lié au versement des états de collection dans la base de gestion PMB administrée par le CTLes.

Le *Plan de conservation partagée des périodiques des Arts du spectacle* a été initié il y a un an et il regroupe 7 bibliothèques dont deux en régions. Le corpus comporte 400 titres. Les conventions sont en cours de signature. Les premiers transferts ne pourront pas être

réalisés avant 2016, en effet, l'année 2015 sera entièrement consacrée à la mise à jour des états de collection dans le SUDOC.

Le *Plan de conservation partagée des périodiques de géographie et d'urbanisme* a été initié à la fin de l'année 2014 et regroupe 6 bibliothèques. Le corpus est en cours de définition.

Le *Plan de conservation partagée des périodiques de philosophie* a été initié à la fin de l'année 2014 et regroupe 7 bibliothèques. Le corpus est de 400 titres.

Le *Plan de conservation partagée des périodiques de STAPS* a été initié à la fin de l'année 2014. C'est un plan de conservation qui recense exclusivement les titres de niveau recherche. À ce jour, 50 titres ont été retenus. De nombreuses bibliothèques en régions devraient adhérer à ce plan de conservation.

2.2 Les orientations pour l'année 2015

Les orientations de l'année 2015 se déclinent autour de deux axes :

- La valorisation des collections ;
- La valorisation de l'établissement et l'amélioration de sa communication institutionnelle.

2.2.1 La valorisation des collections

La charte documentaire du CTLes, dont les grands principes ont été présentés lors du dernier CA, est l'élément majeur de la valorisation des collections. Cette charte sera présentée lors du CA de novembre 2015.

L'inscription du CTLes dans le dispositif des *Collections d'excellence* (CollEx), dont l'objet est l'amélioration des services à la recherche, se développera autour des travaux menés dans le cadre de la conservation partagée et du prêt entre bibliothèques. Le CTLes a demandé à pouvoir animer un groupe de travail sur la conservation partagée dans le cadre de CollEx.

Le directeur souligne qu'un important travail de recensement des thèses étrangères de médecine a été amorcé. L'objectif est de préparer un dossier pour le prochain appel à projets coordonné par l'ABES afin d'obtenir un financement permettant de lancer un chantier de signalement rétrospectif.

Enfin, l'amélioration et la diversification de l'offre de prêt se traduira par l'abonnement au service de prêt entre bibliothèques d'OCLC *Worldshare ILL*. Le CTLes utilisera la plateforme pour développer le prêt aux établissements étrangers. Le coût de cet abonnement est de 3 000€ pour 2 000 prêts réalisés.

Au terme de la journée d'études qui sera organisée par l'établissement et dédiée à la thématique du prêt entre bibliothèques, le CTLes sera amené, le cas échéant, à lancer une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un service de fourniture à distance de documents numérisés libres de droits.

2.2.2 La valorisation de l'établissement et l'amélioration de sa communication institutionnelle

Ce deuxième volet des orientations pour 2015 repose principalement sur la mise en place de l'interface en langue anglaise du site web du CTLes, sur la publication de la lettre électronique du CTLes, et sur la réalisation d'un film institutionnel qui se caractérisera par la mise en avant des moyens humains et techniques de l'établissement.

Afin de mener à bien ces projets le CTLes s'est fixé comme objectif d'améliorer les vitesses de connexion à internet en déployant une connexion internet à haut débit.

Le choix du thème des prochaines Journées professionnelles du CTLes qui seront dédiées au PEB, devrait permettre d'inscrire l'établissement au cœur de l'actualité professionnelle.

Enfin, le CTLes poursuivra ses actions de valorisation de l'établissement à l'étranger en présentant des communications à des congrès internationaux.

Après avoir remercié le directeur pour son exposé, Monsieur Lecoq demande à Madame Ladant si elle peut apporter des précisions sur la façon dont le DISTRD envisage d'inclure le CTLes dans le dispositif CollEx.

Après avoir remercié à son tour le directeur du CTLes, Madame Ladant apporte quelques précisions sur le dispositif CollEx, pour Collections d'excellence, qui est en cours de déploiement. Ce dispositif s'inscrit dans la continuité du réseau des CADIST qui structurait jusqu'ici le réseau documentaire national, en l'élargissant, en le rénovant profondément, et en y associant de nouveaux partenaires comme les organismes de recherche et la Bibliothèque nationale de France.

L'objectif de ce dispositif consiste à valoriser le patrimoine documentaire scientifique national vivant, au service de la recherche, en affirmant la volonté d'une co-construction avec les chercheurs. Il s'agit aussi de s'inscrire dans une perspective d'optimisation des moyens en favorisant la mutualisation. L'idée est d'essayer d'organiser collectivement cette valorisation de notre patrimoine documentaire scientifique national.

Parmi les axes de travail envisagés il y a bien sûr l'enrichissement des collections, mais également leur valorisation à travers la numérisation ou les services aux chercheurs. La conservation partagée sera un axe fort qu'il faudra organiser à un niveau national. C'est dans ce cadre que le CTLes aura à jouer un rôle structurant dans l'animation d'une réflexion nationale.

En termes de calendrier, l'année 2015 est, pour le dispositif CollEx, une année de préfiguration avec la mise en place d'un certain nombre d'instances qui vont permettre d'élaborer ce réseau documentaire national.

Madame Ladant donne la composition du comité de pilotage politique qui associe la CPU, les organismes de recherche, une COMUE, PSL, la BnF, l'IGB et le Ministère de la Culture. Elle présente ensuite le comité opérationnel qui rassemble les principales bibliothèques scientifiques du réseau et les opérateurs nationaux (ABES, CTLes, PERSEE).

Parmi les orientations prioritaires figurent l'organisation de deux groupes de travail.

Le premier groupe de travail, animé par Madame Tesnière, porte sur la définition des collections d'excellence, et doit aboutir à une cartographie permettant de leur donner de la visibilité.

Le deuxième groupe de travail va mener une étude sur l'opportunité de poursuivre une politique nationale de soutien aux acquisitions scientifiques dans la continuité des CADIST.

Parmi les autres actions programmées en 2015 figure celle de lancer un groupe de travail au niveau national sur les questions de conservation partagée, en confiant au CTLes la mission d'animer et de coordonner cette réflexion nationale.

Monsieur Lecoq remercie Madame Ladant pour son intervention et donne la parole à Madame Tesnière qui demande si les conclusions des groupes de travail CollEx peuvent infléchir les orientations prises d'ores et déjà par le CTLes dans son projet de charte documentaire. En effet, actuellement les critères retenus par le CTLes sont très axés sur la

production académique alors que les besoins des chercheurs ne sont pas limités à cette production.

Madame Patte intervient pour rappeler que la réflexion sur une charte documentaire du CTLes a commencé en 2012, bien avant la mise en place du dispositif CollEx. Elle rappelle que le développement des plans de conservation partagé des périodiques sur support papier a eu des incidences sur les orientations qui sont prises par le CTLes, mais que des ajustements à la marge peuvent être toujours possibles.

Madame Patte conclut en rappelant que la Charte documentaire n'a pas vocation à demeurer figée, mais au contraire à évoluer (mises à jour, corrections) dans le cadre d'un dialogue constant avec les partenaires.

Monsieur Lecoq rappelle qu'une charte documentaire est un guide qui fixe quelques points de repère par rapport aux décisions qui sont prises. Elle ne peut avoir en aucun cas un caractère réglementaire qui priverait les administrateurs des réflexions sur la pertinence d'accepter des collections qui pourraient être proposées au coup par coup. Il convient de rappeler que c'est le principe d'un document largement consensuel qui est à l'origine de la réflexion sur la politique documentaire du CTLes amorcée en 2012.

Madame Patte précise que la charte documentaire porte uniquement sur les documents qui sont cédés au CTLes et n'a aucune répercussion sur les dépôts.

Madame Goetschel intervient pour souligner l'inquiétude de deux CADIST, la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne et la Bibliothèque Cujas quant à l'enrichissement de leurs collections.

Madame Goetschel qui a relevé dans le rapport d'activité le taux d'échec des communications lié pour l'essentiel aux demandes de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, souhaite avoir quelques précisions.

Le directeur répond que les erreurs sont dues principalement à deux facteurs. En tout premier lieu, elles portent sur des fascicules de périodiques qui sont absents des collections. Cela est dû à l'imprécision des états de collections dans le SUDOC qui font apparaître les lacunes sous forme de pourcentages et non de manière détaillée. Il s'agit en second lieu de demandes qui portent sur des documents (fascicules de périodiques, monographies) qui sont en cours de prêt. Il s'agit de demandes émanant du même établissement et faites de manière successive le même jour ou dans la semaine.

Le directeur rappelle que ces demandes portent sur des fonds qui représentent 13 kilomètres linéaires de collections et qui ont été versés à l'occasion des travaux de mise en sécurité de la Sorbonne. Ces collections n'ont pas été enregistrées dans le système intégré d'archives du CTLes et ce dernier ne peut pas signaler qu'il y a un prêt sur l'un de ces documents. Le contrôle, qui permettrait d'éviter l'émission d'une deuxième demande sur un prêt en cours, devrait donc être réalisé en amont par la Bibliothèque de la Sorbonne.

Monsieur Lecoq demande à Madame Ladant si, concernant les inquiétudes relatives à l'enrichissement des collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne et de Cujas, que Madame Goetschel vient d'évoquer, on peut apporter des éléments de réponse.

Madame Ladant rappelle qu'il s'agit d'inquiétudes qui ont été aussi formulées par d'autres CADIST et que l'année 2015 est une année de transition où l'on va reconduire une partie du financement dévolu aux CADIST. Une étude sera menée sur l'impact des acquisitions réalisées dans le cadre des CADIST afin de mesurer dans le cadre d'un financement récurrent, la poursuite des financements. Il est en effet difficile de constituer des collections à long terme sous la forme d'appels à projets.

Le périmètre sera recentré en particulier sur les SHS, car le basculement au tout numérique des STM invalide l'environnement historique à l'origine de la mise en place des CADIST. L'évaluation qui sera faite en 2015 permettra de décider de la reconduction d'une politique d'acquisition adaptée au contexte actuel en faisant rentrer dans le périmètre d'analyse le potentiel documentaire des organismes de recherche et de la BnF.

Monsieur Lecoq intervient en soulignant que pour contribuer à dissiper les craintes, si craintes il doit y avoir, ce n'est pas du côté de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ou de la Bibliothèque Cujas qu'il faut les envisager. En effet, les collections de ces deux établissements sont depuis toujours des collections d'excellence, avant même l'apparition de l'appellation CollEx.

Madame Néouze intervient sur les orientations 2015. Tout en se réjouissant de voir qu'il y a un plan de conservation partagée sur les STAPS qui se met en place, elle demande si en 2015, il est envisagé ou envisageable, que d'autres établissements prennent l'initiative d'ouvrir une réflexion avec le CTLes sur de nouvelles thématiques comme par exemple la psychologie.

D'après Monsieur Lecoq, l'urgence est de mettre en place un plan de conservation sur les sciences juridiques, mais pour initier ce plan il est nécessaire d'avoir un établissement porteur qui s'engage sur la durée.

Le directeur ajoute que le CTLes est tout à fait favorable à ce que les établissements proposent des thématiques pour des plans de conservation partagée de périodiques. Il rappelle toutefois que cela représente une charge de travail importante pour le CTLes et que le service est à effectifs constants depuis quelques années.

Au terme de cette intervention, le rapport d'activité 2014 et les orientations de l'établissement pour l'année 2015 telles qu'elles sont exposées dans le document remis aux administrateurs sont soumis au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Le président du CA donne la parole à Madame Montagne pour la présentation du compte financier.

3. Compte financier 2014

Pour la section de fonctionnement, les produits se sont élevés à 1 391 677€, ils sont constitués des prestations de service pour un montant de 220 911€, des subventions de l'État qui représentent 685 684€ dont la subvention pour charge de service qui représente à elle seule 682 654€ après déduction d'une réserve de précaution de 1 077€.

On a comptabilisé des annulations de mandats pour 1 232,57€ correspondant à des régularisations de charges à payer sur l'exercice 2013.

Les produits exceptionnels se sont élevés à 94 554€. Ils correspondent à des pénalités appliquées sur deux marchés publics pour un montant de 34 753€, au remboursement par un assureur d'un sinistre pour un montant de 2 509€ et aux produits des Journées professionnelles organisées par le CTLes à hauteur de 12 628€ (soit une augmentation de 6,2% par rapport à 2013). Il convient aussi de mentionner la quote-part de la subvention virée au résultat pour un montant de 44 663€. Il s'agit de la part de la dotation aux amortissements sur les travaux liés au renouvellement du système de sécurité incendie qui ont été financé par une subvention d'investissement versée en 2012.

Enfin, Madame Montagne présente la reprise sur investissements d'un montant de 389 295€ et qui correspond à la neutralisation de la dotation aux amortissements annuelle pour l'immeuble qui a été intégrée dans la comptabilité de l'établissement en 2011.

En matière de charges de fonctionnement, nous avons 1 333 515€. Les dépenses décaissables représentent de 818 713€ qui se décomposent en dépenses de fonctionnement courant à hauteur de 746 305€ et en dépense de personnel à hauteur de 73 567€.

Le montant des charges non décaissables est de 513 643€. Ces charges comprennent les dotations aux amortissements et les stocks. Il y a un écart entre les prévisions et l'exécution lié au montant d'une provision pour gros travaux qui n'a pas été enregistré de manière comptable en 2014. Ces opérations permettent de dégager un résultat de fonctionnement de 58 162€. C'est un résultat excédentaire pour la cinquième année consécutive. Cet excédent représente 4% des recettes de fonctionnement.

La capacité d'autofinancement est de 137 846€. La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières qui ont été générées par des opérations de gestion et dont l'établissement dispose pour couvrir ses opérations d'investissement.

En ce qui concerne la section d'investissement, le montant des dépenses est de 180 392€.

Les opérations qui ont porté sur les concessions et droits correspondent à un développement de la base de gestion des états de collection pour la conservation partagée, et à la mise en place du nouveau site web du CTLes, représentent un montant de 36 294€.

Les opérations qui ont porté sur les constructions correspondent à un montant de 63 694€. Elles correspondent à des travaux réalisés dans le cadre de conventions passées avec la BnF.

On a aussi comptabilisé des opérations qui ont porté sur les installations techniques pour un montant de 71 374€. Ces opérations portent sur l'acquisition d'un chariot préparateur de commandes et d'une table élévatrice.

Enfin, en ce qui concerne les autres immobilisations corporelles, les dépenses sont de 9 028€.

L'agent comptable attire l'attention des membres du CA sur l'évolution des produits et des charges depuis 2012, telle qu'elle est présentée dans le document qui est soumis à leur examen.

En 2014, la capacité d'autofinancement s'élève à 137 846€.

Ces résultats débouchent sur un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 42 545€. Le fonds de roulement disponible est de 884 113€ ; ce qui représente 13 mois de dépenses de fonctionnement décaissables. Cependant ce montant est à pondérer, car le fonds de roulement devra être mobilisé en raison des travaux sur les trappes de désenfumage qui devront être réalisées à court terme.

L'agent comptable rappelle par ailleurs que, à partir de 2016, l'établissement devra faire face à une augmentation de ses charges de fonctionnement en raison de l'extension du bâtiment.

Au 31 décembre 2014, la valeur brute du patrimoine s'élève à 13 282 130€

Au terme de cette présentation, Monsieur Lecoq intervient sur l'évolution de la capacité d'autofinancement qui, tout en restant importante, est en baisse constante depuis 2012. Il souhaite connaître les raisons de cette baisse.

Madame Montagne rappelle qu'une partie des encaissements effectués en 2012 concernaient des facturations de 2011, ce qui a gonflé mécaniquement le résultat de 2012.

Monsieur Forlini rappelle qu'entre 2011 et 2012, l'établissement a mis en place la comptabilité en droits constatés et en charges à payer. Au titre des recettes, les droits constatés ont porté en 2012 sur deux exercices. C'est à partir de 2013 que les recettes portent sur un seul exercice.

Madame Tesnière s'interroge sur les produits exceptionnels et demande s'ils sont différents d'une année sur l'autre car elle constate que leur montant est assez constant d'année en année.

Madame Montagne répond que, étant donné que les amortissements sont comptabilisés dans les produits exceptionnels, il est normal de constater cette constance dans les chiffres.

Madame Goetschel demande si l'établissement a une idée du montant de l'augmentation des charges de fonctionnement.

Madame Patte répond que l'on attend en effet une augmentation importante des charges liée à l'augmentation du bâti.

L'EPAURIF a été saisi afin d'avoir une estimation du coût d'exploitation de ce nouvel équipement. Le CTLes est en attente de réponse.

Madame Bonnefoy intervient en qualité de représentante du contrôleur budgétaire souligne les bons résultats de l'établissement en matière financière et notamment en ce qui concerne l'augmentation des ressources propres par rapport à 2013.

Le compte financier est soumis au vote des administrateurs. Il est adopté à l'unanimité.

Sur proposition du président, les administrateurs sont appelés à voter l'affectation du résultat d'un montant de 58 162,30€ au compte 106821 (réserves de l'établissement).

L'affectation du résultat au compte 106821 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Lecoq invite Monsieur Forlini de présenter le budget rectificatif n°1.

4. Budget rectificatif n°1

Le budget rectificatif porte sur des mouvements en recette et des mouvements en dépense.

En recettes, on enregistre une augmentation de 3 426€ des crédits ouverts au compte 708. Cette somme correspond aux recettes prévisionnelles relatives à la quote-part du loyer du logement de fonction qui a été loué en décembre 2014.

On enregistre aussi une augmentation de 25 000€ des crédits ouverts au compte 777 qui correspondent à la refacturation, à l'entreprise SICRA, des frais d'électricité liés aux travaux.

Enfin, on enregistre l'annulation des crédits ouverts au compte 768, pour un montant de 300€, puisque, selon la réglementation en vigueur, l'établissement ne peut plus placer une partie de sa trésorerie.

En dépenses, on enregistre une augmentation des crédits ouverts au compte 6061 d'un montant de 25 000€

On enregistre enfin une augmentation de 448 788€ au compte 681 au titre d'une provision pour gros travaux.

Le budget rectificatif n°1 entraîne un apport au fonds de roulement de 3 126€.

Le président du Conseil d'administration met ce document aux voix des administrateurs.

Le budget rectificatif n°1 du CTLes est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée à Madame Patte pour la présentation de l'extension du CTLes. Le président du CA rappelle que sur le site web de l'établissement on peut suivre en images l'avancée des travaux.

5. Point sur l'extension

Dans sa présentation, Madame Patte traitera plus particulièrement du suivi du chantier, de la gestion du projet avec l'équipe, des points de vigilance, de la communication autour du projet, et enfin des prochaines échéances qui sont attendues.

En guise d'introduction, Madame Patte fait un point sur le dossier du permis minier. Elle informe les membres du Conseil que l'autorisation de la DRIEE a été délivrée et que les forages auront lieu dans le courant de l'année. Si ces forages s'avèrent concluants, les travaux de géothermie pourront être réalisés. Madame Patte insiste sur l'importance de ce dossier qui est suivi de près par le CTLes.

En ce qui concerne le suivi du chantier qui a débuté le 28 octobre 2004, la progression des travaux est bien visible sur le site du CTLes, comme l'a indiqué Monsieur Lecoq. Par ailleurs, depuis le début de l'année 2015, un point mensuel réunit, dans les locaux du CTLes, l'EPAURIF, le CTLes et la BnF. Un groupe de suivi de chantier, dont les membres assistent aux réunions mensuelles qui viennent d'être évoquées, a été créé au CTLes. Le rôle de ce groupe consiste aussi à communiquer sur le projet auprès des collègues.

Madame Patte met l'accent sur la programmation des visites à l'attention des personnels du CTLes. En premier lieu la visite du chantier, dès que ce sera possible, et surtout dès qu'il y aura quelque chose à voir ; mais aussi la visite, à Suresnes, d'une installation de mobilier dense double hauteur. Cette visite sera organisée avec le fabricant des rayonnages qui équiperont la nouvelle installation.

En ce qui concerne les points de vigilance, Madame Patte souligne que les échanges avec l'EPAURIF sont devenus plus fluides depuis février avec l'arrivée d'un nouveau responsable d'opérations chez le maître d'ouvrage. Madame Patte signale que, depuis l'année dernière, c'est le 3^e interlocuteur qui est assigné au CTLes, ce qui a peut-être nui à la qualité des échanges et à la continuité de la gestion du dossier.

Si, maintenant, les échanges avec l'EPAURIF sont nourris et réactifs, la fin de non-recevoir qui a été adressée au CTLes ainsi qu'à la BnF concernant notre demande d'assister mensuellement, ou de manière ponctuelle, à des réunions de chantier, n'est pas de nature à nous rassurer sur la transparence de ces échanges.

Madame Patte aborde un autre point de vigilance et relatif à la réorganisation en interne du DMT de la BnF au début de l'année 2015. Cette réorganisation, qui a eu pour effet la disparition des postes liés à l'intendance du site, suscite des inquiétudes dans la gestion quotidienne du site, mais également dans la gestion courante du chantier.

Madame Patte souligne les aménagements qui se mettent en place en particulier avec la permanence sur le site de l'ancien intendant à raison d'une journée par semaine, ainsi que le renforcement de l'équipe du poste de sécurité.

En ce qui concerne la communication autour du projet, citons une dernière fois le site web du CTLes, mais aussi les communications écrites et orales. Enfin, un film en accéléré, sur le bâti et l'aménagement intérieur, sera réalisé au terme de la construction.

Pour conclure, Madame Patte liste les prochaines échéances : celles-ci concernent les travaux dans l'existant qui devraient être réalisés au cours de l'été 2015, le choix de la

signalétique, qui devrait être aussi réalisé à la même période, et enfin, la livraison du bâtiment qui est prévue pour le mois d'avril 2016.

Monsieur Lecoq rappelle qu'il y a d'ores et déjà un retard de livraison de 6 mois.

En l'absence de questions, Monsieur Lecoq donne la parole à Monsieur Baraggioli, pour la présentation du bilan des dernières journées professionnelles et la présentation de la prochaine manifestation.

6. Journées professionnelles

Le directeur débute son intervention par un bilan des 5^{es} Journées professionnelles dont le thème était : « *Quelles collections pour quelles bibliothèques ? Accessibilité, valorisation et conservation* ».

Il rappelle les principaux thèmes abordés et qui figurent dans le document soumis à l'examen du Conseil, et souligne que la manifestation a trouvé un large écho dans la presse professionnelle.

Après avoir dit une nouvelle fois tout l'intérêt que cette manifestation revêt pour les personnels du CTLes qui sont mis à cette occasion en contact direct avec l'actualité professionnelle, Monsieur Baraggioli conclut ce bilan. Il souligne que le nombre de participants à titre onéreux (entre 80 et 90 personnes) est stable depuis plusieurs années, mais que le bilan financier est déficitaire pour un montant de 552,13€.

Monsieur Lecoq intervient pour corriger la formulation du directeur en disant qu'elle n'a coûté que 552,13€.

Monsieur Baraggioli présente la thématique retenue pour la prochaine manifestation en 2015 qui sera la suivante : « *Le prêt entre bibliothèques : entre rationalisation et nouveaux défis* ». Ces journées sont d'ores et déjà annoncées sur le site du CTLes. Il insiste sur le fait que le sujet est aujourd'hui au cœur des préoccupations des professionnels.

Le programme prévisionnel qui est présenté dans le document examiné en séance est sujet à modification, néanmoins il donne l'orientation générale des prochaines journées professionnelles. Le programme définitif sera publié dans le courant de la première quinzaine du mois d'avril.

Le volet financier est présenté en séance. Le directeur insiste sur la mise en place de deux tarifs en fonction de la date d'inscription. Il explique que les inscriptions prises avant le 30 mai coûteront 60€ TTC soit 10€ de moins que le tarif appliqué en 2014.

La présentation des différentes formules de parrainage permet au directeur de faire le lien avec le budget prévisionnel. Celui-ci est présenté en détail aux administrateurs.

Madame de Munain souhaite savoir comment ce programme s'articule avec les informations qui seront données aux Journées DIRBUIST.

Madame Ladant intervient en disant que le programme des Journées DIRBUIST n'a pas encore été publié puisqu'il n'est pas encore finalisé. Évidemment il ne traitera pas directement de cette problématique du prêt entre bibliothèques. Madame Ladant ajoute, enfin, que dans les réflexions qui sont portées par le ministère au niveau national, le prêt entre bibliothèques sera traité dans le cadre de CollEx.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Lecoq soumet au vote pour approbation les points suivants :

- le montant de la participation aux frais qui sera demandée, au moment de l'inscription, à l'ensemble des participants et qui est fixée à 60€ TTC pour les inscriptions faites avant le 30 mai et à 90€ TTC pour les inscriptions faites après le 30 mai 2015 ;
- la prise en charge par le CTLes des frais de transport des intervenants étrangers et de province, sur la base du billet le moins cher, et sur présentation de ces titres de transport, ainsi que sur le remboursement des frais liés aux déplacements entre les gares ou aéroports et entre l'hôtel et le lieu de la manifestation ;
- la prise en charge par le CTLes des nuitées d'hôtel dans la limite de 5 intervenants, pour 2 nuitées par intervenant, et dans la limite de 150€, petit déjeuner compris ;
- les montants de la participation financière demandée aux entreprises qui viennent d'être présentés.

L'ensemble de ces points est approuvé à l'unanimité.

7. Propositions de révision des tarifs de location d'espace

Après un bref rappel des différentes augmentations intervenues depuis 2009, le directeur présente une proposition d'augmentation des tarifs applicables aux collections en dépôt de 2% à compter du 1^{er} janvier 2016. L'augmentation de 2% porte aussi sur la tarification de dépoussiérage.

Il s'agit aussi d'aligner les tarifs du stockage provisoire sur ceux du dépôt. L'objectif étant d'inciter les établissements concernés à intervenir sur ces collections qui, pour certaines, sont au CTLes depuis 2002 et qui ne font l'objet d'aucune communication.

Monsieur Lecoq demande si cette proposition appelle des remarques.

Madame Goetschel intervient en attirant l'attention des membres du Conseil sur le fait que La Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne a plusieurs kilomètres de collections déposées au CTLes. Elle stocke par ailleurs des collections dans la crypte de l'église Notre Dame du Liban ; collections qui ont vocation, en partie tout au moins, à rejoindre le CTLes.

Le calcul du coût de location après augmentation de 2%, pour la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, reviendrait en 2016 à un surcoût de 113 000€, ce qui représente une charge extrêmement lourde.

Monsieur Lecoq comprend parfaitement les inquiétudes exprimées par la Madame Goetschel. Il rappelle toutefois que le stockage provisoire n'existait pas à l'origine de l'établissement, il s'agit d'une prestation qui est relativement récente et dont l'objectif, à l'origine, visait à répondre aux difficultés que peuvent rencontrer les établissements sur une courte période : d'où la dénomination de « *stockage provisoire* ». Il s'avère aujourd'hui, que cette prestation est utilisée par les établissements pour d'autres raisons, et en particulier pour stocker des fonds qui ne sont pas traités et en conséquence non communicables.

Monsieur Lecoq ajoute que le stockage provisoire devrait donner lieu à un conventionnement qui ne pourrait pas être renouvelé.

Monsieur Baraggioli revient sur les propos de Madame Goetschel et souligne que, en ce qui concerne la Sorbonne, le surcoût est de quelques milliers d'euros et ne peut pas être de 113 000€ puisque pour le *dépôt* la somme due est d'environ 67 000€ TTC avec une augmentation de 2% cela doit faire aux alentours de 70 000€, et quant au *stockage provisoire*, il s'agit de 392 mètres linéaires facturés aujourd'hui à 1,85€ TTC/an et qui seront facturés à partir du 1^{er} janvier 2016 à 4,03€ TTC/an.

Madame Goetschel va relayer auprès du directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne que le CTLes souhaite privilégier la cession.

Deux questions se posent néanmoins concernant le dépôt et le stockage provisoire.

En cas de dépôts importants, notamment pour les grandes bibliothèques, ne pourrait-on pas envisager un tarif dégressif ?

Ne conviendrait-il pas de garder un tarif pour le dépôt et un tarif pour le stockage provisoire qui soient différenciés ?

Pour le directeur du CTLes, la difficulté de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne tient au fait qu'elle stocke au CTLes un grand nombre de collections en dépôt qui font l'objet d'un nombre important de communications. C'est plus la communication différée de ces collections qui représente une dépense qui pourrait être réduite grâce à la mise en place d'une gestion dynamique des collections.

Madame Goetschel rappelle que d'après les projections de Monsieur Marcerou, le nombre de communications en 2017 devrait avoisiner 30 000 contre 10 000 aujourd'hui. Elle entend par ailleurs les arguments de Monsieur Baraggioli relatifs à la gestion dynamique des collections, mais elle doute que cela suffise à réduire le nombre de communications.

Monsieur Lecoq propose que les deux directeurs se rapprochent pour développer les scénarios d'une meilleure gestion des coûts ou d'une meilleure affectation des documents. Il va de soi qu'il est normal que la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, comme tous les autres établissements, paye un écot au CTLes qui reste très modeste par rapport à ce que serait un stockage professionnel dans d'autres locaux.

Le directeur ajoute qu'il serait intéressant de connaître le prix de location du mètre linéaire à la crypte de Notre dame du Liban et de le comparer au prix du mètre linéaire tel qu'il est facturé au CTLes.

Monsieur Lecoq ajoute que l'augmentation qui est proposée est très faible.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Lecoq soumet au vote les deux propositions tarifaires qui viennent d'être débattues.

Les propositions tarifaires sont adoptées à la majorité par douze voix pour, 1 voix contre.

Monsieur Lecoq donne la parole à Madame Grandet pour que soit abordée la première question diverse examinée par le CA.

8. Question diverse relative à la réactivation du PEB en Île-de-France pour les doctorants et les enseignants chercheurs

Lors d'une réunion des directeurs des établissements d'Île-de-France qui s'est tenue le 17 mars 2015 dans la configuration informelle dénommée BRÉSÎLE, Madame Grandet a été mandatée pour poser une question au CA du CTLes.

Le contexte est le suivant : un grand nombre de bibliothèques universitaires et de grands établissements en Île-de-France souhaitent réactiver le prêt entre bibliothèques à l'échelle de la région. Ceci dans un objectif de service aux usagers et avec un impératif de simplicité fonctionnelle.

Dans l'instruction du dossier, il est apparu que le recours à un prestataire pour le transport des documents physiques était la solution à la fois la plus pertinente et la plus efficace. En effet, c'est la seule qui permet de mettre en œuvre le principe *demandeur-payeur*, et c'est aussi la seule qui permet de s'engager raisonnablement sur des délais.

Le recours à un prestataire suppose que l'on puisse procéder à une mise en concurrence des candidats dans le cadre d'un marché public.

La question posée par la communauté des directeurs de bibliothèques universitaires et de grands établissements d'Île-de-France est la suivante : Le CTLes peut-il, est-il en capacité d'être le porteur de ce marché ?

Il convient ici d'apporter deux précisions. En premier lieu, l'écriture du cahier des charges serait prise en charge par un établissement tiers. En second lieu, la charge qui incomberait au CTLes serait le suivi de l'exécution du marché et la prise en charge de la refacturation des communications.

Madame Grandet ajoute, pour conclure son intervention, qu'il s'agit d'un marché pour lequel le volume des communications restera faible, au moins pour la première période, mais dont les interlocuteurs seront nombreux (potentiellement tous les établissements d'Île-de-France).

Monsieur Lecoq souhaite savoir si, afin d'évaluer la volumétrie des transactions, il y a eu une étude de menée.

Une étude a été menée par un groupe d'élèves conservateurs dans le cadre d'un projet ENSSIB, entre octobre 2014 et janvier 2015, en particulier sur les modalités de la réactivation de ce dispositif. Ce travail, qui a été piloté par un petit groupe de collègues, fait émerger un scénario qui mobilise un transporteur privé et a abouti à la conclusion que la volumétrie ne peut pas être connue.

Madame Grandet ajoute qu'afin de garder une certaine maîtrise sur le nombre de demandes qui seront faites dans le cadre de ce dispositif, le service est ouvert uniquement à partir de la première année de doctorat et qu'une évaluation sera réalisée après une période probatoire.

Monsieur Lecoq souligne l'importance de la question sur la volumétrie. En effet, si l'on estime que la volumétrie est faible, on peut s'interroger sur la pertinence de la mise en place d'un dispositif aussi complexe et aussi coûteux pour des résultats peu concluants.

Monsieur Lecoq demande si l'on ne pourrait pas imaginer une étape transitoire qui consisterait à réactiver le PEB sur le modèle traditionnel du colis postal, afin de recueillir des éléments concrets concernant l'importance des transactions et les coûts, y compris en termes de charges de personnel.

Madame Grandet rappelle qu'elle intervient au nom d'un groupe et non à titre personnel et elle précise que la réactivation du PEB a été souhaitée dans une optique de service à la communauté des chercheurs. Cette contrainte donne à la notion de délai de communication une importance majeure. Tout service qui proposerait, au niveau de la région, des délais de communication de plusieurs jours serait inopérant.

Madame Chaudoreille ajoute que, dans l'optique d'engager le plus grand nombre d'établissements dans le dispositif, le principe du demandeur-payeur a été retenu comme pivot de la démarche et les services postaux ne sont pas en mesure de fournir cette prestation de facturation au demandeur.

Monsieur Lecoq répond que l'utilisation des services postaux permettrait d'évaluer les charges que représenterait un tel dispositif.

Pour Madame Chaudoreille, le recours aux services de La Poste serait un frein à la participation des établissements « *gros prêteurs* ».

Pour Monsieur Lecoq, on peut imaginer le contraire. Dans ce cas, le principe du demandeur payeur serait de nature à décourager toute adhésion au dispositif de la part

des établissements « *gros demandeurs* ». C'est un raisonnement que peut avoir un directeur d'établissement à un moment de contraction budgétaire.

Madame Grandet intervient pour rappeler que les directeurs consultés de manière informelle, lors de la réunion du 17 mars, étaient prêts à s'engager dans le dispositif. L'un des risques lié à l'utilisation des services postaux, et qui a été évoqué lors de cette réunion, concerne la création d'un service qui ne correspondrait pas aux critères contemporains de la notion de service et qui de fait ne rencontrerait pas son public.

Toute estimation volumétrique tirée d'une expérience reposant sur l'utilisation des services postaux ne correspondrait à la réalité de ce que pourrait être ce trafic si nous étions engagés sur les délais de fourniture des documents.

Monsieur Lecoq souhaite savoir ce qu'en pense le directeur du CTLes.

Monsieur Baraggioli souhaite apporter aux administrateurs quelques éléments permettant d'éclaircir le contexte. C'est ainsi que, le CTLes est à l'initiative, avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, de la création du groupe de travail de l'ENSSIB qui a travaillé sur le sujet. Le directeur rappelle par ailleurs que le CTLes souhaite être un acteur à part entière dans le dispositif COLEx.

Ces deux points ayant été rappelés, Monsieur Baraggioli fait état des deux difficultés auxquelles il est confronté et qui portent sur le rôle qui incomberait au CTLes si l'on devait mettre en place le dispositif en l'état.

Les services du CTLes, s'ils n'auront pas le cahier des charges à rédiger, devront suivre l'exécution du marché. Aujourd'hui le CTLes n'a pas les moyens de réaliser cette tâche. Ces mêmes services devront centraliser les informations qui devront permettre de refacturer la prestation au demandeur.

Au-delà de ces difficultés, la mise en place d'un tel dispositif doit impérativement être précédée d'une période probatoire afin de recueillir des données quantitatives.

À ces difficultés viennent s'en ajouter d'autres qui sont exposées par l'agent comptable.

Madame Montagne rappelle que, en l'absence d'informations concernant le nombre de documents, il n'est pas possible de définir le coût de l'opération ni par conséquent de déterminer la procédure du marché public. L'agent comptable s'interroge par ailleurs sur la manière dont l'ordonnateur va pouvoir certifier du service fait dès lors que le CTLes n'intervient à aucun moment dans la communication des documents.

Monsieur Cobolet demande à ce que l'on confirme que ce dispositif ne concerne que les sciences humaines et sociales. C'est le cas.

Il souhaite qu'on lui confirme par ailleurs qu'il s'agit uniquement de prêt d'originaux. C'est aussi le cas. Madame Grandet ajoute qu'il y a un projet pour la FDD mais qu'il a été volontairement dissocié du projet PEB. Ce dernier ayant été jugé prioritaire, sa mise en œuvre aurait pu être retardée si les deux projets avaient été liés.

Pour Monsieur Lecoq la proposition du directeur qui consiste à mettre en place une période transitoire qui permettra au CTLes d'estimer les charges qui seront générées par le dispositif doit être retenue. C'est au vu des résultats obtenus qu'il conviendra de se prononcer sur l'ensemble du dispositif.

Madame Grandet transmettra cette réponse aux directeurs qui l'ont mandatée pour poser cette question au CA. Elle souligne néanmoins que certains établissements pratiquent déjà le PEB au sein de l'Île-de-France, ce qui prouve qu'il y a un réel besoin.

Madame Chaudoreille rappelle que l'accès au dispositif a été volontairement limité en excluant les étudiants de niveau M, mais que s'il ne devait pas y avoir de demandes, on pourrait ouvrir le dispositif à ces lecteurs qui aujourd'hui ne sont pas éligibles.

Madame Ladant intervient au nom de la tutelle car sur le principe, un opérateur tel que le CTLes a tout à fait vocation à accompagner et à porter un projet de mutualisation de ce type. Toutefois, compte-tenu du peu d'informations dont on dispose sur la volumétrie, et les conséquences éventuelles en termes de moyens sur la prise en charge de ce projet, Madame Ladant appuie la solution d'une année de test.

Pour Monsieur Lecoq, un consensus se dégage pour dire que l'on ne peut pas prendre de décision en séance. La demande doit en effet être précisée et étayée par des éléments chiffrés. Le CTLes devra proposer des solutions pour lever les difficultés techniques pointées par l'agent comptable. On entend bien l'engagement du directeur du CTLes à participer à une opération qui viserait à réactiver le PEB en Île-de-France.

Madame Néouze intervient pour souligner que la volumétrie est certes une difficulté, mais il y en a d'autres. Ainsi, il n'existe pas de dispositif prenant en compte la notion de demandeur payeur. Les résultats du test, s'ils ne prennent pas en compte cette donnée, risquent de ne pas être significatifs voire exploitables pour le service que l'on souhaite mettre en place.

Le directeur du CTLes est chargé de trouver une solution qui fasse progresser le dossier.

Monsieur Lecoq donne la parole à Madame Patte pour le point suivant.

9. Question diverse relative au stockage des thèses de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

L'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 a informé le CTLes qu'elle ne prendra plus en charge les coûts de stockage des collections de l'EHESS à partir du 1^{er} janvier 2015.

Madame Patte précise qu'il s'agit de collections de thèses qui occupent 113,50 mètres linéaires dans les magasins du CTLes. Elles ont été versées entre 2007 et 2014 au cours de quatre versements.

La question qui se pose aujourd'hui, concerne le devenir de ces thèses. Au-delà de qui va porter la responsabilité du dépôt, si le fonds reste en dépôt. C'est le devenir même du fonds qui inquiète le CTLes. Sera-t-il transformé en cession ? Sera-t-il récupéré par la Bibliothèque de l'EHESS ?

Madame Patte ajoute que, depuis le 1^{er} janvier 2015, il y a eu 50 communications sur ce fonds.

Monsieur Lecoq se tourne vers Madame Grandet qui va s'exprimer au nom du Campus Condorcet.

Le Campus Condorcet est en négociation avec l'EHESS pour la reprise de la gestion physique du stock. De nouvelles conventions ne devraient pas tarder à être signées.

Monsieur Baraggioli demande si le Campus Condorcet est l'interlocuteur du CTLes sur ce dossier, dans la mesure où le courrier qu'il a reçu lui demande de prendre attache avec l'EHESS.

Madame Grandet confirme que le Campus Condorcet est l'interlocuteur du CTLes sur ce dossier.

Monsieur Lecoq se réjouit de cette information et demande à Madame Patte d'aborder la question diverse suivante.

10. Question diverse relative à la reproduction intégrale d'une thèse

L'établissement a été saisi d'une demande relative à la reproduction intégrale d'une thèse. Un cas similaire a été traité lors du dernier CA.

La demande émane de l'un des enfants de l'auteur qui est décédé. La thèse, qui a été cédée au CTLes, n'est localisée dans aucune autre bibliothèque. Elle est composée d'un volume de 266 pages.

Madame Patte rappelle que lors du dernier CA le prix forfaitaire avait été fixé à 40€ TTC.

Monsieur Lecoq propose que l'on fixe à 40€ cette reproduction, qui est similaire, en termes de nombre de pages, à la reproduction qui a été autorisée lors du dernier CA.

Le président donne la parole au directeur du CTLes pour la dernière question diverse qui sera examinée par le CA.

11. Question diverse relative à une demande émanant de l'American library in Paris et relative à un don de périodiques

Il s'agit d'un établissement privé créé en 1920 qui souhaiterait se défaire de 550 mètres linéaires de collections de périodiques pour la plupart en langue anglaise.

La culture américaine et les relations franco-américaine sont les sujets principaux représentés dans le fonds.

Cet établissement se propose de céder ces collections de périodiques au CTLes. Ces collections sont toutes répertoriées dans le SUDOC.

Si le CTLes était autorisé à accepter ce don, un protocole d'accord serait signé entre les deux établissements avant la signature de la convention de cession. Dans le protocole d'accord seront indiqués les critères retenus pour l'acceptation du don, notamment en ce qui concerne la facturation des documents pilonnés. Il s'agit d'appliquer les mêmes règles qui ont été suivies pour la cession des collections de l'IFP Énergies nouvelles.

Monsieur Lecoq demande si le CTLes a pu estimer la valeur ajoutée que représenterait la cession d'un tel fonds.

Selon le directeur elle serait importante surtout dans la perspective du développement d'un plan de conservation partagée.

Madame Ladant demande si l'on a pu faire un sondage du taux de recouvrement de ces collections. Le directeur répond par la négative. Le CTLes ne pouvait pas demander à cet établissement d'établir et de lui fournir des listes, sans être certain de la réponse des administrateurs.

Madame Chaudoreille intervient en rappelant qu'il y a un CADIST sur le monde anglophone qui est réparti sur deux universités (l'Université Lille 3 Charles de Gaulle et l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3) qui pourraient se prononcer sur la valeur scientifique du fonds.

Pour Monsieur Lecoq, parmi les préoccupations de cette institution figure le souci de garantir une conservation pérenne à ces collections. C'est la raison pour laquelle elle s'est adressée au CTLes. Pour avancer sur ce dossier, il est souhaitable de donner mission au CTLes pour qu'il évalue ces fonds avec l'aide des collègues des CADIST.

Le directeur répond qu'il se sent incapable d'évaluer l'intérêt scientifique du fonds. Ce qu'il peut faire c'est de nouer le dialogue avec la bibliothèque américaine pour que des listes soient fournies. Le CTLes les transmettra à la DBU de l'Université Paris 3. Le CTLes est

aussi capable, bien sûr, de faire une étude sur le recouvrement des collections qui a été évoqué par Madame Ladant.

Par intérêt des collections, Monsieur Lecoq entendait le repérage des bibliothèques où se trouvent ces titres, éventuellement où ils ne se trouvent pas, et enfin l'intérêt pour le CTLes de constituer et conserver une collection complète.

Monsieur Baraggioli demande si l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 accepte d'aider le CTLes.

Madame Esclangon va en référer à sa direction. Après avoir remercié Madame Esclangon, le directeur du CTLes rappelle que, comme c'est souvent le cas pour ce type de demandes, les délais sont contraints car la bibliothèque américaine doit libérer rapidement ses locaux.

12. Apurements de trop perçu

Le Conseil d'administration est informé de l'émission de 4 titres de recettes exceptionnelles pour un montant global de 7,94€. Le montant de chaque titre étant inférieur à 15€, et conformément à la décision prise en séance du 11 mai 2010, cette information ne donne pas lieu à un vote.

13. Conventions et marchés récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information, aux membres du Conseil, le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

La présentation du document a changé. Le code couleurs permet de distinguer contrats, conventions et marchés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 10.